

**Écoles Élémentaire de Chancelade**  
Procès-verbal du premier conseil d'école 21/11/2021  
Année scolaire 2021/2022

Ouverture de la séance à 18h.

**Présents** : - **Enseignants** : Mme MERITET Myriam (enseignante CPB), Mme GRELAUD Véronique (enseignante CPA) ; Mme Chloé CUPRYS et M Quentin LAMBERT (enseignants CE1-CE2), Mme Cécile TREVIAUX et M Sébastien MOURGUES (enseignants CE1), Mme Manon BRUNET (classe CM1 CM2 A), Mme Marianne RENARD (classe CM1 CM2 B), Mr Sophie MOULA (classe CM2).

- **Représentants de la municipalité** : Mme Sylvie CHRIST (Adjointe en charge des affaires scolaires), Mme Edith TOULLIER (Conseillère déléguée aux écoles)
- **Représentante du service jeunesse de la commune** : Mme Lydie LOURD
- **Délégués des parents d'élèves** : Mme DESCHAMP, Mme LADEUIL, Mme VIRGO, M BARCELO.

**Excusés** : - Mme Florence DESMOULIN (classe CM1), Mr Olivier DESMOULIN (CE2), Mme Maryvonne HOREAU, M Sébastien MOURGUES (classe CE1)

**Secrétaire de séance** : Mme Marianne RENARD

**Ordre du jour**

**Le fonctionnement de l'école** :

- *Installation et rôle du conseil d'école*
- *Organisation pédagogique de l'école : classes et effectifs*
- *Élections des représentants de parents d'élèves*
- *Règlement intérieur de l'école : présentation et vote*
- *Organisation des services périscolaires => présentation mairie*
- *Protocole sanitaire en vigueur*
- *Sécurité : incendie et PPMS*
- *Le budget*
- *Les locaux : aménagements et travaux*

**La pédagogie** :

- *Organisation de la semaine scolaire*
- *Projet d'école*
- *Les projets de l'année 2021 2022 et intervenants extérieurs*
- *Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)*
- *Plan de continuité pédagogique*

## **Le fonctionnement de l'école :**

- **Installation et rôle du conseil d'école**

Il est réuni une fois par trimestre et rassemble les différents acteurs de la vie scolaire. Certains membres font partie de droit et ont un droit de vote à ce conseil : deux personnes élues de la mairie, les enseignants, l'inspecteur de l'éducation nationale, les représentants de parents d'élèves.

Il vote le règlement intérieur.

### **Il donne son avis sur :**

Le fonctionnement de l'école

Les activités scolaires

L'hygiène

La restauration

La composition des classes

L'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire

L'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives, culturelles.

- **Organisation pédagogique de l'école : classes et effectifs**

### **9 classes :**

- CP A : 23 élèves (dont 1 enfant du voyage)
- CP B : 22 élèves (dont 1 enfant du voyage)
- CE1 : 21 élèves (+ 2 arrivées, une en novembre et une décembre)
- CE1-CE2 : 23 élèves (1 départ prévu en novembre)
- CE2 : 25 élèves (+ 1 enfant du voyage)
- CM1 : 20 élèves
- CM1-CM2 A : 23 élèves
- CM1-CM2 B : 24 élèves
- CM2 : 25 élèves

Effectif actuel : 206 élèves

Effectif prévisionnel décembre : 2 arrivées, 1 départ : 207 élèves.

3 élèves relèvent de la MDPH, 2 AESH interviennent auprès de ces enfants dont 1 mutualisée auprès de deux élèves.

- **Élections des représentants de parents d'élèves**

Le vote s'est fait exclusivement par correspondance, le dépouillement s'est déroulé le vendredi 8 octobre.

Les parents élus sont : Emilie LADEUIL, Elodie VIRGO, Charlotte COCHIN, Laurence PUILLE, Floréal BARCELO, Isabelle LOUBET, Alexandra DESCHAMP, Julie PASQUIS, Gaylor ROLLAND.

- **Règlement intérieur de l'école : présentation et vote**

Le règlement intérieur doit être voté à ce conseil d'école.

Les horaires de l'école ont été modifiés pour noter le changement de rythme.

Le conseil des maîtres a souhaité apporter une précision concernant les jeux autorisés dans les cours.

**« Il est également demandé aux familles de veiller à ce que les enfants ne portent pas à l'école de bonbons, de sucettes. Seuls les gâteaux prévus pour un goûter d'anniversaire sont autorisés après accord de l'enseignant de la classe.**

**Aucun jeu provenant du domicile n'est autorisé dans les cours de l'école et en classe. Seules les billes sont autorisées ( SAUF les boullards). Les cartes de Pokémon ou autres cartes sont interdites ainsi que tous les autres jouets. »**

Cette modification est validée par les membres du conseil.

Nous allons voter le règlement.

Qui est contre ? 0

Le règlement intérieur est voté l'unanimité.

Il sera distribué et collé à la rentrée des vacances dans tous les cahiers de liaison. Les parents devront compléter un formulaire pour attester la lecture.

- **Organisation des services périscolaires => présentation mairie**

Parole laissée à Lydie LOURD, responsable du périscolaire :

*L'accueil des élèves se fait entre 7h15 et 8h20 le matin et le soir entre 16h30 et 18h. Actuellement, une soixantaine d'enfants participe. Les lieux sont multipliés pour disperser les groupes. Des talkies-walkies sont achetés pour faciliter la communication entre les groupes, les animateurs. Une demande a été formulée auprès de jeunesse et sport pour augmenter l'agrément d'accueil. Au restaurant scolaire, il n'y a pas de changement dans le protocole. Les élèves sont organisés par classe et cela permet de diminuer les conflits.*

Question parents : Serait-il possible que le service périscolaire fournisse des informations sur la cantine sous forme de mot dans les cahiers ou de fiche récapitulative (déroulé du repas, portions, animations,...) afin que les parents sachent ce qui se passe durant l'heure du repas et puisse en discuter en connaissance de cause avec leurs enfants ?

**Parole laissée à Lydie LOURD : Le restaurant scolaire a obtenu une 3eme carotte éco-cert. Le système anti-gaspillage est mis en place pour inciter les élèves à goûter. Les enfants ne sont pas forcés à terminer leur assiette malgré ce système. Les parents d'élève ont questionné Mme Lourd sur une possibilité d'une visite du restaurant. Ceci est possible en groupe restreint de parents élus.**

Question parents : Serait-il possible d'indiquer devant l'école élémentaire comment se rendre à la garderie face à la mairie, en effet certains nouveaux parents sont perdus devant cette double entrée.

**Parole laissée à Lydie LOURD : Ceci sera transmis au service technique pour mettre en place une indication.**

- **Protocole sanitaire en vigueur**

Le protocole sanitaire a évolué récemment avec la suppression du masque à l'école élémentaire.

Les arrivées et les sorties de l'école ont repris un fonctionnement normal ; les deux portails sont désormais accessibles. Les élèves de cycle 2 utilisent le portail de la cour du haut et les élèves du cycle 3 utilisent le portail de la cour du bas.

La désinfection des locaux a lieu une fois par jour.

Les adultes continuent à porter le masque en intérieur.

- **Sécurité : incendie et PPMS**

Les exercices incendie et PPMS AI ont été réalisés.

L'exercice attentat intrusion a été réalisé le lundi 4 octobre, en présence de Mme Ageneau de l'équipe mobile de sureté du rectorat. Elle est passée dans toutes les classes pour refaire le point sur ces exercices. La mairie a répondu à la demande de mise aux normes de l'école vis-à-vis de ce PPMS, ils ont installé des films miroirs opaques partout dans l'école. Cela permet à toutes les classes d'être en sécurité. Ces films sont opaques seulement si les lumières sont éteintes à l'intérieur.

Le signal est difficilement audible au niveau des classes de la cour du bas.

Je remercie la mairie pour cet investissement pour la sécurité des élèves et des adultes présents.

L'exercice incendie a eu lieu le mardi 5 octobre. Tout s'est bien passé, les classes ont été évacuées en moins de 2 minutes.

- **Le budget**

Le budget municipal a été reconduit à l'identique pour l'année scolaire.

Ce budget est de 40 euros par élève pour les fournitures, de 25 euros par élève pour le transport, de 15 euros par élève pour les activités culturelles et sportives.

La coopérative scolaire fonctionne toujours au sein de l'école.

Le bureau a été modifié : Mme Renard est présidente, Mme Tréviaux est trésorière, Mme Moula est secrétaire.

Une participation libre a été demandée aux familles pour permettre de financer des projets, des sorties, les adhésions à l'USEP, des abonnements de classe ... Une participation sera demandée en T2 et T3 mais elle restera libre.

Toute l'équipe remercie vivement l'ensemble des familles pour leur participation.

- **Les locaux : aménagements et travaux**

Travaux liés à la mise aux normes PPMS : installation des films miroirs opaques.

Les travaux d'été ont été réalisés en partie.

Les rideaux de la classe de Mme Moula restent défectueux, à réparer.

Je remercie les services techniques pour la réalisation des étagères pour la classe de CE1.

Des travaux sont en cours devant l'école, une communication a été faite par l'intermédiaire des cahiers de liaison des enfants pour informer les familles de ces travaux.

Je vous demande d'accorder une vigilance accrue lors du dépôt des enfants car les engins sont parfois en activité même s'il leur a été demandé de stopper durant les arrivées et les sorties ;

## La pédagogie :

- **Organisation de la semaine scolaire**

L'école est passée sur un rythme à 4 jours. Les enseignants ont donc travaillé pour adapter leurs emplois du temps à ce nouveau rythme.

Les horaires de l'après-midi ont donc été ajustés : 13h30-16h30.

La récréation du matin est à 10h (jusqu'à 10h15).

La récréation de l'après-midi est à 15h (jusqu'à 15h15).

Question parents : Les écoles autorisent-elles les enfants à venir avec une collation pour le milieu de matinée ? En effet plusieurs enfants ont beaucoup de mal à rester concentrés en fin de matinée a cause de la faim.

**Les élèves ne peuvent pas emmener de collation le matin. Ceci est déconseillé dans le cadre de lutte contre les déséquilibres alimentaires et le surpoids (obésité) à l'école. Les collations ne peuvent être prises seulement si un délai de minimum 2h est respecté entre elle et le repas du midi. La récréation étant jusqu'à 10h15 ce délai serait pas respecté pour les élèves du premier service et limite pour ceux du second service (qui ne sont pas en classe entre 11h30 et 12h30). La prise d'une collation n'est donc pas possible sur le temps de la matinée. Nous encourageons les familles à faire prendre un petit déjeuner consistant et adapté aux enfants le matin.**

- **Projet d'école**

Le projet d'école va être reconstruit cette année, il sera baser sur les axes du projet académique rédigé par la rectrice.

**Axe 1 : RÉDUIRE LES ÉCARTS DE PERFORMANCES SCOLAIRES ENTRE LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES**

**Axe 2 : FORMER LE CITOYEN DU 21<sup>e</sup> SIÈCLE**

**Axe 3 : AXE TRANSVERSAL (LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES ACTEURS DU SYSTÈME ÉDUCATIF)**

Le projet sera présenté au conseil d'école lorsqu'il sera terminé.

- **Les projets de l'année 2021 2022 et intervenants extérieurs**

- **Projet « école et cinéma »** : toutes les classes sont inscrites au dispositif et visionneront donc les 3 films programmés. La première projection aura lieu fin novembre.
- **Projet musical avec le Conservatoire** : Dans le cadre de la liaison cycle 1 et cycle 2, les élèves des classes de GS, CP et CE1 participeront à ce projet. Il débutera en janvier et se terminera en juin ; Le projet pédagogique va être rédigé en commun entre les enseignants et les intervenants du Conservatoire.
- **Projet « Balle Ovale »** : mis en place par le club de rugby de Périgueux, en partenariat avec l'USEP. Il est en cours et se terminera en novembre. Les CM2 iront en période 4.
- **Projet avec l'association « Itinéraire baroque »** : les élèves bénéficieront de 3 interventions en classe pour découvrir la musique baroque.
- **Bandes Dessinées** : une classe a bénéficié d'une intervention d'une dessinatrice dans le cadre du festival de la BD.
- **Commémorations du 11 novembre et de la résistance du 27 mai** : les élèves de cycle 3 participeront aux commémorations du 11 novembre et de la Résistance au mois de mai, cette collaboration est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la mairie.
- **Projet natation dans le cadre de l'enseignement de l'EPS** : les élèves de CE1 et CE2 participeront à un module d'une dizaine de séances à l'Aquacap.

- **Projet en lien avec le périscolaire, initié par Mme Lourd** : intervention de M Leconte auprès des élèves du CE1 au CM2 pour une sensibilisation sur les violences liées aux écrans, les usages d'internet ... Suite à cela des temps d'échanges avec les familles seront organisés dans le cadre du périscolaire.
- **Projet EPS USEP** : les classes pourront participer à des regroupements sportifs selon les thématiques proposées.
- **Intervention de l'infirmière scolaire** : Mme Basbayon, l'infirmière scolaire, interviendra auprès des élèves pour une formation adaptée aux élèves sur les gestes des premiers secours. Cela rentrera dans le cadre d'une action d'éducation à la santé.

Mme Basbayon assure des permanences au sein de l'école (affichage devant l'école pour les dates de permanence) et elle peut être sollicitée par les parents, par les enseignants (sous l'accord des parents) ;

- **Intervention prévention routière** : l'association prévention routière interviendra aussi au cycle 3.
- **Intervention à la bibliothèque** : des interventions peuvent être proposées aux élèves à la bibliothèque par les personnes qui travaillent sur place. Ceci est suspendu actuellement pendant l'arrêt d'une personne. Les classes peuvent s'y rendre pour emprunter un livre mais les interventions sont suspendues.
- **Festival du livre** : Une classe est inscrite au festival du livre à Champcevinel.

Question parents : L'APE souhaiterait apporter son soutien au personnel enseignant en proposant des moments de débat et de sensibilisation (avec des intervenants extérieurs) à destination des parents et/ou des familles qui viendraient compléter ce qui est déjà proposé par le personnel enseignant aux enfants. Nous souhaiterions que ce projet soit réfléchi et construit ensemble, en partenariat.

**L'équipe souhaite avoir des précisions concrètes sur ces propositions. Si cela peut rentrer dans le cadre des projets, des apprentissages de la classe, cela peut être envisagé.**

**L'APE précise qu'ils sont en disponibles pour aider à organiser des temps de sensibilisation, donc le projet avec M Leconte répond à cette attente.**

- **Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)**

Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensées sur la pause méridienne, de 11h30 à 12h.

Une autorisation est demandée en début d'année pour la participation aux APC.

- **Plan de continuité pédagogique**

Nous avons construit un plan de continuité pédagogique afin de pouvoir assurer la continuité des apprentissages en cas de fermeture de classe ou d'école ; Cela est exigé depuis l'épidémie de coronavirus et des conséquences que les confinements ou fermeture de classes ont engendrées.

Les enseignants des classes communiqueront avec les familles par mail et si besoin par téléphone. Si une anticipation n'a pu se faire, les enseignants enverront le travail par mail et pourront aussi proposer une version papier en drive à l'école. A la rentrée, un questionnaire sera distribué aux familles sur les équipements des familles en matériel numérique accessible aux élèves. Cela permettra à l'équipe d'avoir un regard sur l'ensemble des familles et leur accessibilité aux outils. Cela permettra d'adapter le format du travail communiqué dans le cadre de la continuité pédagogique.

Fin de la séance : 19h.

La Directrice, Cécile TREVIAUX

